

ARRETE N° 383 du 11 avril 2025

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 030-213001050-20250411-ARR383_2025-AR

S²LO

**ARRETE DE CIRCULATION
TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES
COMMUNE DE DOURBIES**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu la demande du 10 avril 2025 de Mohamedi MESSAOUDI représentant l'entreprise LMJ MAÇONNERIE pour des travaux de VRD avec tranchée et implantation de bungalow + toilettes sur le Plateau, commune de DOURBIES,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

L'entreprise LMJ MAÇONNERIE est autorisée à réaliser des travaux de VRD avec tranchée et implantation de bungalow + toilettes sur le Plateau, commune de DOURBIES, à compter du 15 avril 2025 et pour une durée de 250 jours.

ARTICLE 2 :

L'entreprise LMJ MAÇONNERIE est autorisée à occuper la voirie concernée par les travaux.

L'entreprise LMJ MAÇONNERIE installera une signalisation règlementaire pendant les travaux.

ARTICLE 3 :

L'entreprise LMJ MAÇONNERIE veillera à la remise en état de la chaussée et au bon fonctionnement des équipements des voies après les travaux.

Elle veillera à assurer par tout moyen nécessaire la sécurité des usagers pendant les travaux.

À Dourbies le 11 avril 2025

Le Maire

Irène LEBEAU



AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Madame la Commandante de Gendarmerie